

SAMIS
Service social des élèves

Affaire suivie par :
Isabelle LOPEZ
Conseillère technique responsable
départementale du Service social
en faveur des élèves

Tél : 05 36 25 89 28
Mél : isabelle.lopez1@ac-toulouse.fr

DSDEN 31
75 rue Saint-Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Toulouse le 28 septembre 2020

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
nationale de Haute-Garonne

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école
S/C Mesdames, Messieurs les IEN

**Objet : Présentation et modalités d'intervention du service social de l'Unité de Prévention Primaire (UPP)
à la rentrée 2020**

La circulaire de missions du SSE, service centré sur l'action sociale dans le second degré, évoque pour la première fois dans son actualisation de mars 2017, la possibilité d'une intervention dans le premier degré, en direction des écoles rattachées aux réseaux REP+.

En Haute-Garonne, le SSE est néanmoins intervenu dans le premier degré dès 2007, en créant le dispositif "Unité Prévention Primaire" (UPP) pour l'ensemble des écoles publiques du département. Cette volonté de répondre aux situations sociales du premier degré, sans se limiter aux réseaux cités dans la circulaire, a conduit à une réorganisation du service social.

Depuis septembre 2015, deux assistantes de service social assurent le fonctionnement de l'UPP à temps complet. A compter de septembre 2017, un temps complémentaire de 0.20% a été rajouté pour les circonscriptions HG25 et HG13.

Actuellement, sur les 41,8 ETP que compte le service social des élèves (SSE), 2,2 ETP d'assistantes sociales sont ainsi affectés à l'UPP.

1. Les missions de l'UPP

Deux missions ciblées relèvent de la compétence du service :

- ➔ La protection de l'enfance : enfants en risque de danger, ou en danger
- ➔ La lutte contre l'absentéisme scolaire, après activation du protocole départemental, et hors raison médicale

2. Les modalités d'intervention de l'UPP

A. L'évaluation sociale après saisine par « fiche navette »

- La fiche navette constitue un outil de communication interne à la DSDEN 31. Les responsables légaux de l'enfant concerné doivent être informés par le directeur, la directrice de l'école, de la démarche de saisine de l'UPP
- Travail de liaison avec les professionnels de l'école, les partenaires externes concernés.
- Participation aux réunions d'équipe éducative
- Entretiens possibles si nécessaire avec l'élève et/ou sa famille
- Evaluation de la suite à donner sur le plan social, après validation par Madame Valérie Nadalin, Adjointe à la Conseillère Technique Départementale, en charge du premier degré.
- Rédaction de rapports sociaux à la protection de l'enfance
- Réponse systématique à l'IEN après traitement de la fiche navette

B. Le Conseil Technique

- Par téléphone, autour de la gestion des situations individuelles, dans le cadre des missions dédiées, et en amont de la fiche navette
- Par leur présence en réunion de la cellule de veille de la réussite éducative (CVRE) du premier cycle, pour les 7 circonscriptions de Toulouse
- Par leur présence, à compter de cette rentrée 2020, aux pôles ressources des 7 circonscriptions de Toulouse, par extension, selon les modalités du fonctionnement en vigueur depuis 2017 dans les circonscriptions HG13 et HG25

Ce choix d'orientation vise à une meilleure inscription des interventions de l'UPP dans le champ de la prévention.

Cette mise en oeuvre repose sur l'analyse de l'évolution qualitative et quantitative de l'activité du service. En effet, les 2,2 ETP d'assistantes sociales de l'UPP gèrent en moyenne 700 fiches navettes par an, dont une partie conséquente émane des 7 circonscriptions de Toulouse.

Ce nouveau fonctionnement est mis en place à titre expérimental durant cette année scolaire ; sa pertinence et ses effets seront évalués, pour reconduction éventuelle, en juillet 2020.

Ces modalités d'intervention de l'UPP s'inscrivent dans le cadre du protocole départemental interne à la DSDEN 31 sur la protection de l'enfance.

Je sais pouvoir compter sur votre plein investissement dans la poursuite du travail de collaboration et de confiance développé avec le service social en faveur des élèves.

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation nationale



Mathieu SIEYE